agence de la biomédecine

Cellules souches hématopoïétiques

ACTIVITE REGIONALE

DONNEES ET METHODES

Origine des données

Pour les données de greffe de cellules souches hématopoïétiques, trois sources sont utilisées comme il suit :

- **Données quantitatives d'activité** : chaque centre de greffe transmet annuellement à l'Agence de la biomédecine une fiche d'activité précisant le nombre de greffes réalisées (autologues et allogéniques) ainsi que le nombre de patients greffés. Ces données sont utilisées comme référence pour les indicateurs d'activité, car elles sont les plus exhaustives.
- **Données qualitatives** : les caractéristiques détaillées de chaque greffe sont enregistrées par les centres dans le registre européen EBMT Registry, puis extraites par l'Agence de la biomédecine. Elles permettent d'obtenir des informations non disponibles dans les fiches d'activité, telles que le lieu de résidence du patient.
- **Données d'inscription à une allogreffe non apparentée** : le nombre de patients inscrits en attente d'une allogreffe non apparentée est issu de la base Syrenad du Registre France Greffe de Moelle.

Ainsi, les fiches d'activité constituent la source de référence pour les données de volume (greffes et patients greffés), tandis que le registre EBMT apporte des informations complémentaires.

Exhaustivité des données

L'accès à l'allogreffe de CSH en France et les flux inter-régionaux de patients ont été étudiés chez les patients allogreffés à partir d'un donneur familial (42% des allogreffes) ou à partir d'un donneur non apparenté (58% des allogreffes). En 2025, 38 centres autorisés à l'allogreffe de CSH ont été dénombrés sur l'ensemble du territoire (Figure CSH R1). La Corse est la seule région métropolitaine sans centre autorisé, de même que les départements d'Outre-Mer suivants : la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte.

En 2025, 7,0 % des 2 334 allogreffes déclarées par les centres n'ont pas été renseignées dans l'EBMT Registry, soit une proportion en baisse par rapport à 2024 (15,3 %) et 2023 (10,4 %), mais supérieure à celle observée en 2022 (3,4 %).

Par ailleurs, la région de résidence est manquante pour 28 des 2 171 allogreffes enregistrées dans l'EBMT Registry, soit 1,3 % de données manquantes, contre 9,4 % en 2024, 12,0 % en 2023 et 0,8 % en 2022.

Indicateurs étudiés

Nous avons étudié la répartition des patients allogreffés selon leur région de résidence, quelle que soit la région où ils ont été greffés. Cet indicateur correspond aussi aux trois 1ères lignes du Tableau CSH R1.

Les 4ème et 6ème lignes du tableau CSH R1, donnent les taux d'allogreffe et d'autogreffe de CSH par région (quelle que soit la région de résidence du patient), calculés à partir des déclarations d'activité de chaque centre à l'Agence de la biomédecine.

La 5ème ligne du tableau CSH R1 donne le taux de patients inscrits en vue d'une allogreffe non apparentée selon la région de domicile du patient, calculé à partir des données du Registre France Greffe de Moelle (RFGM). Les inscriptions sur le fichier national du RFGM ne concernent que les patients pour lesquels est demandée une recherche de donneur non apparenté (n=2 209), quand aucun donneur familial n'a été identifié et que l'équipe de greffe confirme l'indication d'une allogreffe.

Les réactivations d'une inscription, le plus souvent pour injection de lymphocytes du même donneur après une allogreffe, ne sont pas comptées dans ce calcul.

Enfin, pour que l'on puisse comparer efficacement les régions, chacun des indicateurs précédents est calculé « par million d'habitants » (pmh), c'est-à-dire rapporté à la population de la région en 2025 (d'après les projections de l'INSEE).

Concernant les flux de patients allogreffés (Lignes 7 et 8 du Tableau CSH R1), le terme "entrée" couvre la situation d'un patient greffé dans la région et domicilié dans une autre région. Le terme "sortie" concerne les patients domiciliés dans la région et greffés dans une autre région. Les régions considérées comme étant « à l'équilibre » sont celles pour lesquelles la différence entre taux d'entrées et taux de sorties est inférieure ou égale à 10% en valeur absolue.

Les lignes 9 et 10 du Tableau CSH R1 donnent respectivement le taux d'allogreffes non saisies dans EBMT Registry et le taux de données manquantes sur le département de résidence du patient. Les résultats des régions ayant beaucoup d'allogreffes non saisies ou de départements de résidence manquants nécessiteront d'être interprétés avec prudence, concernant les indicateurs issus de la base EBMT Registry : taux de patients (global, apparentés, non apparentés) ayant reçu une allogreffe de CSH par région de domicile, flux de patients (taux d'entrées et de sorties). Les autres indicateurs, basés sur les déclarations des centres ou la base Syrenad, ne sont pas affectés par ces données manquantes.

RESULTATS

Trois régions présentent un taux de greffes non saisies dans la base EBMT Registry supérieur à 20% : la Normandie, les Pays de la Loire et la Réunion (Tableau CSH R1). Ces données manquantes sont imputables aux centres de Rouen Henri Becquerel, Nantes et Saint-Pierre de la Réunion. Le taux le plus élevé de départements de résidence manquants est observé dans les Hauts-de-France (8,1%) qui ont par ailleurs un taux de greffes non saisies de 9,4%. Ces données manquantes sont imputables au centre Lille Jeanne de Flandre (Tableau CSH R1). Les résultats de ces régions seront donc à interpréter avec prudence (Tableau CSH R1, lignes 1 à 3 et 7 et 8).

En 2025, une légère hausse du taux global d'allogreffes rapporté à la population française est constatée : 34,3 allogreffes pmh contre 32,2 pmh en 2024 et 32,1 pmh en 2023 (Tableau CSH R2).

Les régions ayant les plus forts taux d'allogreffes réalisées en 2025 (Tableau CSH R1, 4ème ligne) sont l'Ile-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme depuis deux ans, ainsi que les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Normandie.

Les régions ayant les plus forts taux de patients résidents allogreffés en 2025 sont (Tableau CSH R1, 1ère ligne) : la Provence-Alpes-Côte d'Azur (46,5 patients pmh), la Corse (39,8 patients pmh), Auvergne-Rhône-Alpes (33,4 patients pmh) et la région Grand-Est (33,1 patients pmh).

Les plus bas taux de patients allogreffés en 2025 (Tableau CSH R1, 1ère ligne) se retrouvent dans certains départements d'Outre-Mer : la Guyane (0 patients pmh) et Mayotte (6,4 patients pmh).

Les taux de patients allogreffés des régions Pays de la Loire, Hauts-de-France et la Réunion sont sous-estimés en raison des données manquantes.

En 2025, le taux national de nouveaux patients inscrits en vue d'une allogreffe non apparentée de CSH (Tableau CSH R1, 5ème ligne) est en hausse (32,5 pmh contre 30,9 pmh en 2024 et 30,3 pmh en 2023). Tout comme ces dernières années, il est particulièrement élevé en Normandie (46 patients pmh), Corse (42,6 patients pmh), Occitanie (39,9 patients pmh), Auvergne-Rhône-Alpes (35,9 patients pmh) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (35,6 patients pmh). La Martinique présente également un taux élevé avec 14 nouveaux inscrits soit (38,9 patients pmh).

Concernant les flux de patients (Tableau CSH R1, 7ème et 8ème ligne), l'Ile-de-France est la région ayant le taux d'entrées le plus important (28,2%). Cependant, les taux d'entrées des régions avec données manquantes sont probablement largement sous-estimés (Normandie, Pays de la Loire et Hauts-de-France).

Les taux de sorties les plus élevés sont observés, comme les années précédentes, en région Centre-Val de Loire (52,6%) et en Bourgogne-Franche-Comté (38,8%), les sorties se faisant majoritairement

vers l'Ile de France. Les flux de patients pour la Réunion sont non évaluables, en raison de l'absence de saisie des allogreffes réalisées dans cette région.

Le taux national d'autogreffes (Tableaux CSH R1, 6ème ligne et Tableau CSH R2) est en légère baisse en 2025 (36,7 pmh contre 41,2 pmh en 2024 et 40,3 pmh en 2023). L'Ile-de-France, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie et le Grand-Est sont les régions réalisant le plus grand nombre d'autogreffes, rapporté à leur population.

agence de la biomédecine

Tableau CSH R1. Synthèse de l'activité régionale de greffe de CSH en 2025

Région	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse	Grand-Est	Hauts-de-France	Île-de France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Guadeloupe	Guyane	Mayotte	Martinique	La Réunion	France
Taux de patients ayant reçu une allogreffe de CSH par région de domicile (pmh)*	33,4	24,2	30,8	30,4	39,8	33,1	28,2	31,2	29,2	31,9	30,9	23,0	46,5	23,6	0,0	6,4	30,6	3,4	**31,7**
Taux de patients ayant reçu une allogreffe de CSH apparentée par région de domicile (pmh)*	11,2	8,7	14,6	10,5	22,7	11,8	8,7	18,0	10,7	11,4	9,0	11,5	24,2	14,7	0,0	6,4	25,0	2,3	**13,3**
Taux de patients ayant reçu une allogreffe de CSH non apparentée par région de domicile (pmh)*	22,4	15,6	16,3	20,3	17,0	21,4	19,5	13,4	18,6	20,5	21,9	11,5	22,4	8,8	0,0	0,0	5,6	1,1	**18,4**
Taux d'allogreffes de CSH réalisées dans la région (pmh)	35,9	15,2	30,3	17,1	-	29,6	32,1	45,8	35,3	32,4	30,3	36,5	52,4	-	-	-	-	19,3	**34,3**
Taux de patients inscrits, en vue d'une allogreffe de CSH non apparentée, selon la région de domicile (pmh)	35,9	27,1	27,6	27,7	42,6	31,3	30,5	27,0	46,0	34,4	39,9	30,7	35,6	26,5	9,6	3,2	38,9	19,3	**32,5**
Taux d'autogreffes de CSH réalisées dans la région (pmh)	32,5	26,8	33,2	27,3	-	35,8	29,4	59,6	30,8	33,1	37,8	26,6	39,5	-	-	-	-	22,8	**36,7**
Flux de patients pour l'allogreffe de CSH en 2025																			
Entrées : proportion de domiciliés hors région, parmi les allogreffés dans la région	6,6%	2,4%	6,9%	2,6%	-	5,2%	3,2%	28,2%	1,1%	6,1%	3,9%	13,2%	10,7%	-	-	-	-	NE[1]	**11,6%**
Sorties : proportion de greffés hors région parmi les domiciliés dans la région	2,2%	38,8%	10,4%	52,6%	-	20,3%	8,9%	1,6%	9,4%	5,6%	9,0%	12,2%	2,5%	-	-	-	-	NE[1]	**9,2%**
Données manquantes																			
Pourcentage d'allogreffes non saisies dans EBMT Registry parmi les allogreffes déclarées par les centres de la région	0,7%	0,0%	0,0%	11,4%	-	4,3%	9,4%	4,8%	24,1%	1,0%	1,6%	36,4%	0,7%	-	-	-	-	100,0%	**7,0%**
Pourcentage de données manquantes sur le département de résidence parmi les allogreffés dans la région saisis dans EBMT Registry	1,4%	0,0%	1,9%	0,0%	-	0,0%	8,1%	0,4%	0,0%	0,0%	1,6%	0,0%	1,1%	-	-	-	-	NE[1]	**1,3%**

- : pas de centre dans la région

[1]: Aucune des 17 allogreffes réalisées à la Réunion n'a été saisie dans EBMT Registry, les taux d'entrées et de sorties ne sont donc pas calculables.

Tableau CSH R2. Evolution de l'activité de greffe de CSH rapportée à la population française

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Allogreffe de CSH apparentée (pmh)	13,4	13,5	14,7	14,4	13,3	13,9	13,2	13,9	13,8	14,4
Allogreffe de CSH non apparentée (pmh)	15,9	14,9	14,2	14,7	14,4	16,6	16,2	18,2	18,4	19,9
Autogreffe de CSH (pmh)	47,2	49,5	49,7	46,9	43,8	43,3	38,9	40,3	41,2	36,7

Source : déclarations d'activité des centres de greffe de CSH

Figure CSH R1 : Centres autorisés à l'allogreffe de CSH en 2025

